

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Seine

SEANCE DU 22 juillet 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	17	17 + 6 pouvoirs

Date de convocation 15 juillet 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 27 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique BARONI**, maire.

Présents : **BARONI Dominique, TIHON Bernadette, PRIVÉ Jérôme, DEHARBE Cécile, RUBY BUCHOLZER Jessica, BEAUFORT Amaury, FOIZEL Pascal, LUCIOT Marie, HEILIGENSTEIN Carole, ROGER Léa, MUSELET Bernard, PHILIPPE Xavier, CHOUX Michel, LEJEUNE Pierre-Alcé, LEERMAN Christiane, FAUCONNET Patricia, POUSSIÈRE Karine.**

Absents : .

Représentés : **HERVY Claude par BEAUFORT Amaury, FIEVEZ Christian par MUSELET Bernard, GROS Caroline par HEILIGENSTEIN Carole, SEURAT Jean-Paul par FOIZEL Pascal, JACQUET Stéphane par LEJEUNE Pierre-Alcé, BESSON Evelyne par ROGER Léa.**

Madame DEHARBE Cécile a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 4. Tarifs école de musique 2021-2022

N° de délibération : **54_2021**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	23	23	0	0	0

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

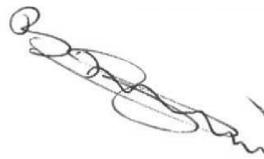
- **RECONDUIT** pour l'année 2021-2022 les tarifs trimestriels de l'école de musique et de danse du Barséquanais comme suit :

	Elèves domiciliés à Bar sur Seine	Elèves non domiciliés à Bar sur Seine
Formation musicale ou éveil musical	40,00 €	46,00 €
Formation musicale + Flûte, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Batterie	73,50 €	138,00 €
Formation musicale + violon, guitare, piano	100,00 €	189,00 €
Flûte, Clarinette, Saxophone, trompette, Trombone, Tuba et Batterie sans formation musicale	54,00 €	102,00 €
Cours de percussion	62,00 €	142,00 €
Piano, violon, guitare sans formation musicale	82,00 €	155,00 €
Chorale	40,00 €	40,00 €
DANSE : classique (enfants)	72,50 €	108,00 €
DANSE : moderne (enfants et adultes)	72,50 €	108,00 €

- **RENOUVELE** l'abattement pour les familles ne bénéficiant pas de bons CAF,
 - * une remise de 5 % pour les familles de deux personnes inscrites à l'école de musique
 - * une remise de 10 % pour les familles de trois personnes inscrites à l'école de musique
 - * une remise de 5 % pour les élèves pratiquant 2 instruments.

- **PRECISE** que la gratuité sera appliquée pour les membres de l'Harmonie Municipale qui participent aux cérémonies et festivités organisées par la ville de Bar-sur-Seine..

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Dominique BARONI



Dominique BARONI

DOMINIQUE BARONI
2021.07.23 09:43:46 +0200
Ref:20210723_093401_1-1-O
Signature numérique
Le supérieur hiérarchique